



MOUVEMENT 2017

Le SNUDI FO 13 vous accompagne !

Comme chaque année, le SNUDI FO vous accompagne dans vos démarches du mouvement. Plusieurs réunions seront organisées, **ouvertes à tous et GRATUITES**, en amont et pendant la phase d'ouverture du serveur mouvement.

3 dates au choix

- ⊗ Mercredi 15 mars à 14h
- ⊗ Mercredi 22 mars à 14h
- ⊗ Mercredi 29 mars à 14h

à [l'UD FO, rue de l'Académie, 13001 MARSEILLE \(Noailles\)](#)

([cliquez sur le lien pour obtenir le plan](#))

Inscription auprès du syndicat

Afin de nous permettre de prévoir le nombre de participants et de préparer au mieux votre accueil, **merci de vous inscrire auparavant à la réunion de votre choix.**

Pour cela, il faut utiliser le formulaire d'inscription en ligne → [>>ICI<<](#)

Modalités d'organisation

La participation à l'une de ces réunions peut être décompter de vos 108h, en remplacement d'une RIS sur le 2^{ème} trimestre. Si vous avez déjà une animation pédagogique prévue ce jour, prévenez votre IEN avec le courrier au moins 48h avant → [Télécharger >ICI<](#)

A l'ordre du jour

- ▶ *mouvement 2017 : grands principes et nouveautés*
- ▶ *calendrier prévisionnel, saisie des vœux*
- ▶ *les 3 phases du mouvements*
- ▶ *calcul du barème*
- ▶ *les types de postes*
- ▶ *stratégies de demande des postes*

➔ **Suite à ces informations, nos délégués répondront à vos questions et vous indiqueront les modalités pour le suivi syndical et personnalisé de votre dossier.**

Calendrier prévisionnel des opérations du mouvement

La publication du « memento mouvement 2017 » et de la circulaire mouvement est prévue pour le 10 mars.

Vendredi 10 mars	Publication des documents du mouvement et de la liste des postes disponibles (y compris à profil et à avis)
Vendredi 17 mars	Date limite des retours de candidature pour les postes à profil
Lundi 20 mars	Date limite de réception des demandes de priorités médicales et sociales
Du 21 mars au 31 mars	Tenue des commissions pour les postes à profil et à avis

Mardi 21 mars (9h)	Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux
Jeudi 23 mars	Groupe de travail : étude des bonifications médicales et sociales
Jeudi 30 mars (minuit)	Fermeture du serveur SIAM
Vendredi 7 avril	Envoi des accusés de réception dans les boîtes IProf
Vendredi 14 avril	Date limite de l'envoi des accusés de réception (en cas de correction) ATTENTION : VACANCES SCOLAIRES
Jeudi 27 avril Mardi 2 mai	Tenue des Groupes de Travail avec les organisations syndicales Publication des projets d'affectation
Jeudi 4 mai	CAPD (Mouvement phase principale)
Jeudi 1 ^{er} juin	Groupe de Travail mouvement phase complémentaire
Du 2 juin au 7 juin	Ouverture du serveur SIAM
Jeudis 15 et 22 juin	GT Mouvement complémentaire Publication des projets d'affectation
Du lundi 26 juin au lundi 3 juillet	Début du mouvement phase manuelle Affectation des nouveaux stagiaires sur les postes réservés
Lundi 4 juillet	CAPD (Mouvement phase complémentaire)

Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Participez nombreux aux RIS du SNUDI FO 13 !

Saisir immédiatement le syndicat de tout problème, en particulier de toute pression de la part de vos IEN pour dissuader de participer à une RIS sur le temps de travail ou d'un rattrapage imposé uniquement sur la journée de solidarité...

Les lieux et les dates prévues (ou en cours de programmation) → [>ICI<](#)

Modèle du courrier à adresser à votre IEN → [>ICI<](#)

Rappel de vos droits aux RIS → [>ICI<](#)

TOUT est sur notre site ➔ www.snudifo13.org

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)

Mes avantages :

1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)

2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!